

L'APRÈS TAXE PROFESSIONNELLE Réunion lundi

## Même « évolutif », le processus inquiète



Les représentants de l'État ont tenté de rassurer les élus de l'arrondissement turrinois. Sans emporter une totale adhésion.

### LA TOUR-DU-PIN

**S**ujet brûlant pour les élus locaux, le remplacement de la taxe professionnelle était le thème de la réunion proposée lundi par l'Association des maires de l'Isère. « L'objectif de cette réunion est de vous imprégner des textes et de voir les conséquences sur vos collectivités », a déclaré le président Daniel Vitte aux 200 élus du département présents à la salle Équinoxe de La Tour-du-Pin. Avec le concours du sous-préfet Gilles Cantal, les intervenants de la Direction générale des finances publiques ont dévoilé le nouveau régime fiscal applicable aux entreprises.

En bref ? Les ressources des collectivités locales sont désormais générées par une contribution économique territoriale (CET). Celle-ci est constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer). Un transfert

d'impôts d'État complétera le dispositif. La puissance publique s'est engagée à maintenir le niveau global de ressources des collectivités.

### L'après 2010 en question

Mais après l'année de transition 2010, les effets de cette réforme sur les budgets suscitent toujours l'inquiétude. Les élus se montrant une nouvelle fois sceptiques. Pour l'un, « on est perdant sur tout le tableau » ; pour un autre, « déjà, cette année, la compensation n'est pas totale », estime un autre. Un troisième évoque « un transfert de la fiscalité vers le contribuable ». Alain Bonel, Trésorier payeur général, tente de rassurer : « Il faut voir les premiers bilans. Nous sommes dans un processus évolutif. Le système porte plus de dynamisme que vous ne le pensez ». « C'est un principe constitutionnel d'assurer des ressources aux collectivités » ajoute Gilles Cantal. Il n'est pas sûr que même la clause de « revoyure » prévue dans le texte ait convaincu les élus.

Claudette GENIN